



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-09

En exercice 18

Présents 12

Votants 14

Date de la Convocation

28/02/2022

Date de l'affichage

28/02/2022

Séance du 7 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le sept mars,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Recrutement agents

Contractuels de remplacement

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,  
Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND  
François-Damien GROS, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis  
ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON, Sébastien BLANCHON (donne pouvoir à Pierre  
ECOCHARD), Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG (donne  
pouvoir à Claudine MARCHAND), Anthony LAINE

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame la Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**AUTORISE** Madame la Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**PREVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 07/03/2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte

